

COMITÉ SYNDICAL
du 1^{er} décembre 2015

Pour une mobilisation résolue des acteurs du Grand Paris au-delà de la COP 21

CONSIDERANT que la crise écologique est au fondement même de la crise économique, sociale et politique,

CONSIDERANT que « l'action pour le climat constitue un espoir pour la paix dans le monde »,

CONSIDERANT que la communauté scientifique converge vers la nécessité de réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, et de 70 % d'ici à 2050, par rapport à celles de 2005,

CONSIDERANT la tenue de la 21e Conférence des Parties signataires de la Convention-cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques (CCNUCC) à Paris – Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015,

CONSIDERANT l'objectif pour la COP 21 de parvenir à un accord universel pour le maintien du réchauffement climatique à 2°C à la fin du siècle,

CONSIDERANT l'insuffisance des engagements internationaux pour atteindre cet objectif d'un réchauffement climatique limité à 2°C à l'horizon 2100,

CONSIDERANT le rôle central de la République française dans l'organisation de cette 21^e Conférence internationale,

CONSIDERANT les engagements pris par la République française sur l'accélération de sa transition vers une empreinte écologique positive au travers de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

CONSIDERANT l'article 59 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, créant la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, avec des compétences en matière d'environnement et de cadre de vie,

CONSIDERANT la mobilisation du Syndicat Paris Métropole depuis sa création en faveur d'une métropole résolument durable et plus particulièrement le travail réalisé en 2015 au sein du groupe transition écologique et énergétique,

CONSIDERANT l'attachement des élus de Paris Métropole à une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, société civile, citoyens) aux réflexions et aux actions à engager en faveur d'une ville durable, équitable et agréable à vivre pour tous,

CONSIDERANT l'acuité des enjeux environnementaux et l'urgence à agir qu'ils traduisent,

Le Comité Syndical de Paris Métropole, composé de 212 collectivités membres, émet le vœu de :

- Demander au gouvernement français de faire en sorte que l'objectif de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2° soit atteint.
- Faire valoir la nécessité pour les Etats de s'appuyer sur les gouvernements locaux pour enclencher une transition réelle vers un développement décarboné.
- Promouvoir une approche de long terme pour la mise en œuvre de politiques visant à atténuer notre empreinte écologique et à adapter notre territoire ainsi que nos sociétés aux conséquences des changements climatiques.
- Mettre en œuvre expressément un plan d'actions pour respecter les engagements pris, chacun dans ses

- domaines de compétences, avec contrôle à posteriori.
- Mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de façon à mettre en résilience le Grand Paris et ses habitants.
 - Poursuivre et renforcer la dynamique enclenchée dans le Grand Paris en matière de transition écologique et énergétique, en s'appuyant notamment sur les nouvelles institutions issues de la réforme territoriale.

Les élus du Comité Syndical